

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 7 du master mention Langues et Sociétés parcours Médiation Interculturelle et Recherche**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Thierry ROBIN**

Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

- Mme Catherine PELAGE

Professeure des Universités

Membres du jury :

- M. Éric TABUTEAU
- M. Marcos EYMAR BENEDICTO
- Mme Karin FISCHER

Professeur des Universités

Maître de Conférences

Professeure des Universités

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025



Éric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 8 du master mention Langues et Sociétés parcours Médiation Interculturelle et Recherche**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Thierry ROBIN**

Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

- **M. Augustin HABRAN**

Maître de Conférences

Membres du jury :

- **Mme Jimena LARROQUE**

Maître de Conférences

- **Mme Samantha FRENEE**

Maître de Conférences

- **M. Samuel FASQUEL**

Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 9 du master mention Langues et Sociétés parcours Médiation Interculturelle et Recherche**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Thierry ROBIN**

Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

- **M. John WINSWORTH**

Maître de Conférences

Membres du jury :

- **Mme Catherine PELAGE**

Professeure des Universités

- **M. Marcos EYMAR BENEDICTO**

Maître de Conférences

- **M. Joseph CIAUDO**

Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025


Eric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 10 du master mention Langues et Sociétés parcours Médiation Interculturelle et Recherche**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Thierry ROBIN**

Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

- **M. John WINSWORTH**

Maître de Conférences

Membres du jury :

- **M. Marcos EYMAR BENEDITO**

Maître de Conférences

- **Mme Jimena LARROQUE**

Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025


Eric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-1
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance du **master mention Langues et Sociétés parcours Médiation Interculturelle et Recherche**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Thierry ROBIN**

Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

- **Mme Alice RAY**

Maître de Conférences

Membres du jury :

- **Mme Sylvie FOURNIE-CHABOCHE** Maître de Conférences
- **M. Marcos EYMAR BENECICTO** Maître de Conférences
- **M. Gilles CLOISEAU** Maître de Conférences
- **M. John WINSWORTH** Maître de Conférences
- **M. Joseph CIAUDO** Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement du **master mention Langues et Sociétés parcours Médiation Interculturelle et Recherche**, est constitué comme suit :

- **M. Thierry ROBIN** Professeur des universités
- **Mme Alice RAY** Maître de conférences
- **M. Gilles CLOISEAU** Maître de conférences
- **Mme Kerry-Jane WALLART** Professeure des universités
- **M. Jaime CESPEDES GALLEDO** Professeur des universités

- Mme Elodie GALLET	Maître de conférences
- M. Samuel FASQUEL	Maître de conférences
- Mme Karine FISCHER	Professeure des Universités
- Mme Sylvie FOURNIE-CHABOCHE	Maître de conférences
- Mme Aline HENNINGER	Maître de conférences
- Mme Jimena LARROQUE	Maître de conférences
- Mme Mayumi SHIMOSAKAÏ	Maître de conférences
- M. Shems-Eddine KASMI	Maître de conférences
- M. Marcos EYMAR BENEDICTO	Maître de conférences
- M. Sebastian TÜRK	Maître de conférences
- M. Joseph CIAUDO	Maître de conférences
- M. John WINSWORTH	Maître de conférences
- M. Éric TABUTEAU	Professeur des Universités
- Mme Karine RIVIERE-DE FRANCO	Maître de conférences
- M. Matthieu LEDORE	Traducteur professionnel indépendant
- M. Thomas RODEFF	Responsable projets européens SCOP ARTEFACT, Orléans/Tours/CVL
- Mme Aude VALLET-SANCHEZ	Médiatrice culturelle
- Mme Amandine PIERRU- CHANTENAY	Enseignante EUK, Traductrice indépendante
- Mme Inès NEDJAR	Chargée de mission Europe et International CRIJ Centre-Val de Loire
- M. Hervé PERREAU	Ingénieur d'études, responsable Pôle Développement et Partenariats, DRI UO
- M. Dean McDONALD	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
- Mme Pascale SOLON	BIATSS
- Mme Delphine RICHET	BIATSS
- M. Philippe FERRANDEZ	BIATSS
- Mme Sabrina MILLET	BIATSS
- Mme Emma BEDU	Représentante étudiant, M2 MIR
- Mme Malicia LAVOLLEE	Représentante étudiant, M2 MIR
- Mme Léa MONTIBELLER	Représentante étudiant, M1 MIR
- Mme Linda HAMOU MAAMAR	Représentante étudiant, M1 MIR
- Mme Emmy PIRESSE	Représentante étudiant, M2 TCM
- Mme Lise BOILEAU	Représentante étudiant, M2 TCM
- Mme Zoé Denis	Représentante étudiant, M1 TCM
- M. Sacha BERTHEAU	Représentant étudiant, M1 TCM

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025


Éric BLOND